



*Notre association est indépendante de toute tendance médicale, politique, religieuse...*

*Elle n'a ni recettes commerciales, ni subvention.*

*Son indépendance et son fonctionnement dépendent du bénévolat et des cotisations et dons des adhérents.*

## BULLETIN D'ADHESION

*Les adhésions reçues à partir du 1<sup>er</sup> octobre courent jusqu'au 31 décembre de l'année suivante*

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Profession\* (ou ex si retraité) : .....

Avez-vous des enfants\* ou petits-enfants ? Combien ? Quel âge ont-ils ? : .....

Portable : ..... Fixe : .....

E-mail : .....

Fait à : ..... Le : .....

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance de l'extrait des statuts figurant au verso et y adhérer

\* Facultatif mais souhaité. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles ne seront jamais communiquées à des tiers. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification pour les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au bureau.

### Tarifs d'adhésion

Adhérent actif ..... 60,00 €

Adhérent donateur : ..... 70,00 € et +

Le tarif d'adhésion comprend la cotisation annuelle (40,00 €) + le droit d'entrée (20 € payable une seule fois au moment de l'adhésion) + l'abonnement à la revue.

Adressez ce bulletin d'adhésion et le règlement soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LNPLV 3 impasse du Miracle - 74650 CHAVANOD

**OU**

réglez en ligne <http://www.infovaccin.fr/adhesion.html>

**En adhérant à notre association, vous bénéficierez de conseils personnalisés juridiques et pratiques. Vous aurez accès à notre forum. Nous vous aiderons à défendre vos droits et à répondre aux demandes abusives de l'administration. A chaque parution, vous recevrez notre revue d'information *Réalités & Vaccinations*.**

Lors de votre adhésion vous recevrez, par courrier, une enveloppe contenant :

- Votre carte d'adhérent
- **Dossier** : "Vaccins & Vaccinations" - synthèse de la situation actuelle, analyse des risques
- **Tract** : "Le droit de tout savoir pour décider",
- Des **anciens numéros** de notre bulletin d'information "Réalités & Vaccinations"
- 1 logo autocollant
- 10 cartes LNPLV à diffuser autour de vous

La législation vaccinale française est détaillée et commentée sur [http://www.infovaccin.fr/legislation\\_vaccinale.html](http://www.infovaccin.fr/legislation_vaccinale.html)  
<http://www.infovaccin.fr/faq.html>

### IMPORTANT

Si vous souhaitez commander des ouvrages de notre service librairie attendez par retour courrier votre enveloppe d'adhésion. Certains ouvrages vous sont proposés à un tarif réduit durant 1 mois.

A consulter sur [http://www.infovaccin.fr/liste\\_ouvrages.html](http://www.infovaccin.fr/liste_ouvrages.html)



# EXTRAIT DES STATUTS

## ARTICLE PREMIER

Considérant le caractère obligatoire des vaccinations comme une atteinte à l'intégrité physique et morale de l'individu et à la liberté de conscience, affirmant que le corps humain est la propriété inviolable et sacrée de l'individu et que nul ne peut obliger autrui à subir un traitement préventif ou curatif sans son consentement exprès ;

Estimant que les Pouvoirs Publics ne doivent pas prendre parti dans les querelles d'écoles et de doctrines en matière médicale, pas davantage qu'en matière de croyance philosophique ou d'opinion politique,

- que dans ces trois domaines de la pensée le citoyen a droit à une totale liberté,
- que le « pasteurisme » n'est qu'une théorie scientifique que le Corps Médical est loin de partager « universellement » et que par conséquent, l'Etat ne devrait pas l'imposer,

il est formé entre les personnes qui adhèrent aux présents statuts en remplissant les conditions ci-après fixées, une association qui sera régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

## ARTICLE II

Cette Association a pour objet :

1<sup>o</sup> de réclamer par les voies légales l'abrogation de toutes les lois, ordonnances, règlements, etc. rendant obligatoires des vaccinations et inoculations quelles qu'elles soient, à quelque âge et pour quelque cause que ce soit, de façon à rétablir en France la liberté complète des vaccinations ;

2<sup>o</sup> plus généralement pour tout individu le droit de s'en rapporter pour lui et pour ses enfants à l'avis du médecin qu'il aura librement choisi et en qui il aura place sa confiance ; et pour ce médecin — en vertu de son titre et de son diplôme — le droit de choisir librement les méthodes préventives et curatives qu'il entend adopter et, avec l'accord du patient, le droit de les appliquer dans l'exercice de sa profession ;

3<sup>o</sup> d'exiger que tous les accidents consécutifs aux vaccinations obligatoires soient l'objet d'une indemnisation de la part de l'Etat, alors même que les dites vaccinations auraient été pratiquées par le médecin choisi par les intéressés, en clientèle privée.

## ARTICLE III

Le nom de cette Association sera :

**LIGUE NATIONALE  
POUR LA LIBERTE DES VACCINATIONS**